

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_108

Séance du lundi 28 septembre 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 22/09/2020
Présents : 18	<i>L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 19	
Pour : 19	
Contre : 0	<u>Présents :</u> Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance: Fabienne PUCHERAL MOLINES	<u>Représentés:</u> Thibaud MALGOUYRES par Mathieu PUCHERAL
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>

Objet: Modernisation des outils et équipements informatiques - DE_2020_108

Madame Fabienne PUCHERAL MOLINES, adjointe, présente au conseil municipal le projet de modernisation des outils et équipements informatiques de la mairie.

Ce projet résulte de plusieurs mois de réflexion, consultations et construction avec le service administratif de la mairie et consiste à moderniser des outils dépassés ou inexistantes. En cela le projet propose l'achat de matériel permettant le développement de nouveaux services à la destination de la population d'une part, notamment à travers la place de nombreux outils dématérialisés tels qu'un portail parent, un module de réservation des salles communales, un portail de réservation d'emplacements au gîte et au camping municipaux, un site internet qui, outre son rôle de support de communication pour l'équipe municipale, permettra la réalisation de nombreuses démarches administratives courantes en ligne (état civil, urbanisme, inscription sur les listes électorales...) D'autre part ces outils permettront au personnel communal et aux élus le développement du télétravail (via des plateformes dématérialisées de gestion des correspondances et de gestion et suivi des plannings par exemple) et la visio conférence à travers l'installation d'une salle toute équipée (ordinateur et vidéoprojecteur fixe).

La totalité de ce projet demande un investissement initial de 12 856.49 € et pourrait bénéficier des subventions suivantes :

30 % de la part de la région à travers le dispositif FRI, soit un montant de 3 856.94 €

50 % de la part de l'Etat à travers le dispositif DETR, soit un montant de 6 428.25 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de valider ce projet et charge madame PUCHERAL MOLINES d'en assurer la réalisation d'ici la fin de l'année 2021.

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus et charge monsieur le maire de déposer les dossiers de demande des subventions afférentes.

